

REGLEMENT EVENEMENTS

CE REGLEMENT S'APPLIQUE-T-IL A MON CAS?

J'organise un événement. Cet événement est-il soumis aux dispositions d'un règlement?

COMMENT INTRODUIRE MA DEMANDE?

Je dois introduire une demande. A qui dois-je m'adresser et comment dois-je introduire ma demande?

COMBIEN ÇA COÛTE?

Quel budget dois-je prévoir pour l'obtention de l'autorisation?

MON EVENEMENT PEUT-IL AVOIR LIEU?

Les pompiers découvrent des irrégularités lors de leur inspection. Puis-je tout de même organiser mon événement?

CONSULTER LE TEXTE INTEGRAL DU REGLEMENT

Contactez les pompiers: info@zvbw.be - 02 451 49 11